



ARRETE INTERDISANT L'ACCES AU PONTON VISITEUR -PORT DE SAINTE MARINE-

ARRETE N° 2022-150

Le Maire de Combrit;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Pénal ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures propres à assurer le bon ordre et la sécurité lors des travaux,

ARRETE

Article 1 :

Mardi 18 et Mercredi 19 Octobre, l'accès au ponton visiteur du port de Sainte Marine est interdit à tous les usagers en raison de travaux.

Article 2 :

La signalisation réglementaire sera installée et maintenue pendant la durée des travaux par les agents du port.

Article 3 :

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pont L'Abbé, le Brigadier-Chef Principal de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation :

Gendarmerie de Pont L'Abbé
Police municipale
Port
Services Techniques

Fait à Combrit, le 17 Octobre 2022

Christian LOUSSOUARN

Maire de Combrit

